



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE GOVEN

Destinataire : *Ouest-France*

- SEANCE DU 7 FEVRIER 2011 -

#### ACCUEIL DE LOISIRS LES BRUYERES – SUBVENTION COMPLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal, en application de la convention de partenariat signée le 4 janvier 2010, **ACCORDE** une subvention complémentaire d'un montant de 6 804,60 € à l'association *Loisirs et Culture* au titre des deux premiers trimestres de l'année 2010. L'estimation de la subvention communale versée pour l'année 2010 afin de financer les missions de l'accueil de loisirs avait été sous-évaluée fin 2009 (35 220,00 € au lieu de 42 024,00 €). Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2011.

VOTE : POUR : 26 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 1 (GUIBERT Ronan)

#### ACCUEIL DE LOISIRS LES BRUYERES – PARTICIPATION QUOTIENT FAMILIAL

Le Conseil Municipal, en application de la convention de partenariat signée le 4 janvier 2010, **ACCORDE** une participation d'un montant de 1 194,70 € à l'association *Loisirs et Culture* au titre du quotient familial pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 30 novembre 2010. Ceci, conformément à l'engagement de la commune de GOVEN à prendre intégralement en charge le différentiel entre le prix payé par les bénéficiaires d'un quotient familial déterminé et le prix réel. Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2011.

VOTE : POUR : 26 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 1 (GUIBERT Ronan)

#### PROGRAMME VOIRIE 2011

Le Conseil Municipal **ACCEPTÉ**, à l'unanimité, le programme de voirie 2011 proposé par la commission « Voirie » réunie le 22 janvier 2011. Les voies concernées par les travaux de modernisation validés pour un montant total estimé à 65 000,00 € HT sont les suivantes :

- Voie communale La Basse Jouannelais
- Voie communale Le Breil
- Voie communale Louvain
- Voie communale La Corbière
- Voie communale Amansac

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation en vue de la réalisation de ces travaux.

VOTE : POUR : 27 / CONTRE 0 / ABSTENTION : 0

## ZAC DE LA RUFFAUDIERE ET DU PLESSIX – TRANCHES 7 ET 8 RETROCESSION DES ESPACES COMMUNS

Le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité, de classer les espaces communs des tranches 7 et 8 de la ZAC de la Ruffaudière et du Plessix dans le domaine privé de la commune à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011. La commission « Voirie » réunie le 5 février 2011 a émis un avis favorable à cette opération. Une enquête publique sera réalisée à l'issue des travaux de la ZAC afin de classer l'ensemble des espaces communs de la ZAC dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de cession gratuite de ces terrains à la commune.

**VOTE** : POUR : 27 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0

## PROJET DE L'ENTREPRISE SCHMITT TP

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'émettre un avis favorable à la conduite d'une étude approfondie quant au projet de l'entreprise *SCHMITT TP* d'effectuer un dépôt de résidus inertes provenant de la démolition de bâtiments ou de travaux publics sur le site d'une ancienne carrière au lieu-dit « Saint-Samson » à GOVEN et de réaménager cette zone à l'issue de l'opération afin de créer des pistes de Vélo Tout Terrain à rétrocéder à la commune de GOVEN par la suite.

**VOTE** : POUR : 16 / CONTRE : 6 (AVELINE Pascale – GEORGEAIS Karine – PORCHET Denis – RIUS Philippe – TORTELIER Olivier – LE CHEVALIER Isabelle) / ABSTENTIONS : 4 (SAULNIER Armelle – LERAY Annick – BOUGOT Hervé – POISSON Magali)

Madame LEROY Nathalie, intéressée à l'affaire, a quitté la salle au moment du vote.

## FUSION DES DEUX ECOLES PUBLIQUES GOVENAISES

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'émettre un avis défavorable au projet de fusion des écoles élémentaire et maternelle publiques de la commune de GOVEN présenté par l'Inspecteur de l'*Education nationale* de la circonscription de BAIN/GUICHEN lors du Conseil d'école de l'école élémentaire le 3 février 2011 et du Conseil d'école de l'école maternelle le 4 février 2011, sur la base de la circulaire n°2003-104 du 3 juillet 2003 portant sur la « Préparation de la carte scolaire du premier degré ».

Il est d'ailleurs à noter que le premier a émis un avis favorable et le second un avis défavorable à ce projet.

**VOTE** : POUR : 7 / CONTRE : 11 (AVELINE Pascale – CHEVALIER Mariannick – PERSAIS Patricia – SCIBERRAS Anita – TORTELIER Olivier – LE CHEVALIER Isabelle – PASCAL Gérard – LEROY Nathalie – MEILLERAY Louis – FABRE Marie-Annick – RICHEUX Joseph) / ABSTENTIONS : 9 (CROSLARD Pascal – BLOT Virginie – BOUGOT Hervé – CHRISTOPHE Alain – GEORGEAIS Karine – GUIBERT Ronan – PORCHET Denis – POISSON Magali – RIUS Philippe)

## TRANSFERT UNITE DE SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION « LA PIERRE BLANCHE » DE BOURG DES COMPTES

Le Conseil Municipal **DECIDE** de contester le transfert de l'Unité de Soins de Suite et de Réadaptation « La Pierre Blanche » implantée sur la commune de BOURG DES COMPTES et **VALIDE** le projet de courrier adressé par Monsieur le Maire de BOURG DES COMPTES à transmettre au Directeur Général de l'*ARS de Bretagne – Agence Régionale de Santé* et à la Présidente de l'*UGECAM Bretagne Pays de la Loire – Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie*.

VOTE : POUR : 23 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 4 (PASCAL Gérard – LEROY Nathalie – MEILLERAY Louis – RICHEUX Joseph)

**INFORMATION : ECHANGE INTERMUNICIPALITES FRANCE-QUEBEC 2011**

Dans le cadre du programme Intermunicipalités 2011, l'association *France-Québec* a transmis à la commune de GOVEN une offre d'emploi de la commune d'Amos au Québec. Cette proposition correspond à un poste de « Préposé aux parcs » qui est rattaché au Service des travaux publics de la ville d'Amos.

Les candidats intéressés par cet échange doivent se manifester auprès de la mairie rapidement, les dossiers d'inscription devant être retournés pour le 21 mars 2011, au plus tard.

Le Maire

Philippe GOURRONC



